

BALANZAC ET SAINTE-GEMME

Un projet d'éoliennes sous des vents contraires

À l'ouest de Saintes, un projet d'implantation de trois éoliennes agite les communes de Balanzac et sa voisine Sainte-Gemme. L'enquête publique est en cours, jusqu'au 7 juin



De la tour de l'Isleau, Dominique Hervaud, Jean-Jacques Bégué et Bertrand Colard entrentvoient le spectre éolien. OLIVIER BERTRAND

Nous sommes ici au nord de la départementale 728 (Saintes-Marenes) et du territoire de Balanzac, sur la rive du vaste estuaire de l'Arnoult. Un paysage de bocage s'offre au regard. D'un petit tertre dominant le marais, le donjon médiéval de l'Isleau salue l'abbaye augustinienne de Sablonceaux. C'est là, sur précisément les communes de Balanzac et de Sainte-Gemme, qu'une société de Boulogne-Billancourt (92) envisage d'implanter un parc éolien composé de trois éoliennes, flanquées de deux postes de livraison.

En pareil cas, une enquête publique fait partie de la procédure. Elle permet d'assurer l'information et la participation du public, de coucher sur un registre d'éventuelles observations. En l'espèce, les documents sont disponibles en mairies de Balanzac et de Sainte-Gemme (1).

Faune et patrimoine

La Charente-Maritime dénombre 143 éoliennes et 37 sont en cours d'instruction. La saturation guette-t-elle ? « Oui, sur l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély », répond Stéphane Chedouteaud, le président de l'Observatoire départemental de l'éolien, par ailleurs maire d'Aulnay-de-Saintonge. A contrario, le sud du

département n'en est pas encombré, les politiques locaux n'en veulent pas. Ce projet éolien sur Balanzac et Sainte-Gemme a entraîné la constitution d'une association d'opposants. « Contre l'éolien industriel » (2) entend apporter une

« Ce projet constitue une lourde aberration qui ne tient pas compte des populations »

contradiction ferme et étayée. En premier lieu, elle dénonce « le côté confidentiel du projet », « sans concertation » préalable. « Ce projet constitue une lourde aberration qui ne tient pas compte des populations. Il se résume uniquement à un intérêt financier pour le promoteur. Le lieu ciblé est encore préservé, avec une faune et une flore significatives », explique le président, Bertrand Colard.

« Une étude d'impact montre que la zone est fréquentée par des espèces protégées menacées, telles que la cistude d'Europe, la loutre, le busard des marais ou encore l'agrion de mercure », abonde Dominique Hervaud, autre membre du collectif, par

ailleurs élu municipal de Corme-Royal. Les opposants s'inquiètent en outre des conséquences, et pas uniquement visuelles, qu'aurait l'installation de trois mâts de 200 mètres de haut dans ce coin de campagne, tant il est riche de sites historiques : 136 à 20 kilomètres à la ronde selon un comptage. « Ces sites participent grandement à l'attrait touristique et économique de notre Saintonge », note Jean-Jacques Bégué qui, avec ses amis, compte sensibiliser les communes du périmètre, 16 au total. « Le Département nous soutient », indique-t-il.

Parmi les collectivités concernées, Balanzac et Sainte-Gemme apparaissent en première ligne. Les maires respectifs, Dominique Bernard et Philippe Gachet acquiescent les grandes pales. « C'est un projet discuté depuis 2006. Il jette l'animosité mais aujourd'hui nous ne pouvons plus reculer. Que vaut-il mieux, en termes de recyclage : trois éoliennes ou des hectares de panneaux photovoltaïques ? », s'interroge Dominique Bernard, enclin à considérer l'énergie propre.

Olivier Bertrand

(1) Les observations peuvent être adressées par messagerie à : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

(2) Contact : 06 12 06 66 58.